

DELIBERATION

*Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse*

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 8

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 8

date de la convocation :

29 aout 2024

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2024/09 N°4

Objet de la Délibération :
Création CCSPL

Présents : MM. S.JADOU, D.MOUSSA, B.LE FRANCOIS, J-P.COLIN,
S.OBARA, B.GILSON, B.GOEURIOT, P.PICHAVANT

Excusés : MM. J-L.DURET, P.DEHAND

Suppléants présents : M. J.PARROT

Vu l'entente actuelle entre le SYVALOM et le SMET pour le traitement de nos déchets ménagers sur l'UVE de la Veuve

Vu l'analyse juridique menée par le SYVALOM sur le futur mode de coopération entre le SYVALOM et le SMET,

Vu l'hypothèse qu'un groupement d'autorités concédantes serait l'outil juridique le plus adapté pour la poursuite de notre partenariat avec le SYVALOM en cas de nouvelle DSP.

Vu l'article Article L1411-4 du code général des collectivités territoriales imposant la saisine de la CCSPL (commission consultative des services publics locaux), pour tout projet de DSP,

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

DECIDE la création d'une CCSPL constituée comme suit :

=>5 membres représentants le SMET : M.MOUSSA, M.GOEURIOT, M.LE FRANCOIS, MPICHAVANT et M.GILSON

=>5 membres représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie du service public d'élimination des déchets :

-le CPIE (Bonzée)

-le collectif récup (côtes de Meuse),

-Meuse Nature Environnement (Bar le Duc)

-L'Union Commerciale Industrielle et Artisanale de Saint-Mihiel

-L'UDAF Union pour les Droits et l'Accompagnement des Familles (Bar le Duc – Verdun)

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et **l'AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA

26.09.24



REÇU EN PRÉFECTURE
le 27/09/2024

Application agréée E-legalite.com